



Prime PPV & NAO

Comme vous avez pu le lire, la 1ère proposition de la direction sur la prime de partage de la valeur s'élevait à maximum 600€ puis elle est passée à 650€ pour les salariés ayant au moins un an d'ancienneté.

Lors de cette négociation la CGT a défendu que tous les salariés, même en arrêt maladie ou en absence longue durée perçoivent l'intégralité de la prime, ainsi que les salariés en temps partiel.

Nous alertons, il y'a quelques semaines de cela, du risque de voir cette prime être un frein à nos augmentations de salaire 2026 et n'est certainement pas une avancée sociale.

Là où safran amasse des milliards chaque année et ce, de manière croissante, grâce au savoir-faire des salariés, elle préfère augmenter artificiellement la valeur des actions, en procédant à des rachats d'actions pour destruction, **de 1.4 Mrd € en 2025**, rémunérant ainsi les actionnaires au lieu de favoriser une politique sociale envers celles et ceux qui font la réussite économique de leur entreprise.

Nous comprenons qu'un €uro est un €uro et qu'il est toujours favorable de l'avoir dans sa poche. Mais le problème de glorifier et d'attendre ce genre de reversement **nous éloigne d'une réelle valorisation de nos salaires**, donc de l'amélioration de notre pouvoir d'achat face à l'inflation et du bon fonctionnement de nos structures sociales. **Facilitant et encourageant au passage le patronat à nous jeter les miettes.**



100 € par mois de salaire coûterait à peine 10 % de ce que Safran jette dans les rachats d'actions. Et encore, on ne parle même pas des dividendes ni des milliards de bénéfices créés par NOTRE travail.

**Pour cela la CGT se coordonne sur l'ensemble des sites SAFRAN
Lors d'une journée de mobilisation pour les NAO 2026**

**Pour S.A.E, nous vous proposons de discuter et de préparer
la négociation sur les salaires,
JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 en demi-heure d'information payée.**

09h30 pour la normale et l'équipe du matin

15h00 pour l'équipe du soir

(Le lieu sera communiqué sur les panneaux syndicaux CGT)

22h30 pour l'équipe de nuit au réfectoire.



Travaux Pénibles & C2P

1. Une petite victoire pour le suivi des Travaux Pénibles, grâce à la CGT !

Au travers des instances, **la CGT** a insisté pour que les salariés éligibles au Travaux Pénibles soient directement informés. Depuis 2020, une liste nominative a été mise en place par la Direction Générale SAE. Pour 2024/2025 un mail a été envoyé aux salariés concernés, leur indiquant qu'ils sont éligibles à l'accord Travaux Pénibles.

Prochainement un mail va être à nouveau envoyé aux salariés concernés précisant leur taux d'exposition. Soyez vigilant et conservez, pour chaque année, la preuve de votre admission à ce dispositif.

La CGT est la 1ère organisation syndicale à s'être emparée du sujet et avoir exigé des améliorations de cet accord :

- Recensement des salariés éligibles
- Réintégration des soudeurs et chaudronniers ICLR sur les accords précédents
- Dossier de demande de réintégration pour plusieurs activités
- Amélioration des conditions de travail pour éviter la pénibilité au travail
- Notification individuelle aux salariés éligibles

2. Les Comptes Professionnels de Prévention (C2P), c'est la loi et ça s'applique !

- **Qu'est que le C2P ?** Le C2P est un dispositif qui vise à réduire les effets de l'exposition des salariés à certains risques professionnels. Il leur permet de se former ou engager une reconversion professionnelle, pour accéder à un emploi moins exposé ou non exposé à des facteurs de pénibilités.
- **Comment fonctionne le compte pénibilité ?** Être exposé à un facteur de pénibilité permet d'obtenir 4 points par an. Si le salarié est né avant juillet 1956, il comptabilisera 8 points annuels supplémentaires. Être exposé à plusieurs critères de pénibilité permet d'acquérir 8 points par an.
- **Qui est concerné par le C2P ?** Les salariés employés par des employeurs de droit privé et le personnel du public (État, collectivité territoriale, établissement public...) employé dans des conditions de droit privé peuvent acquérir des droits au titre du C2P.
- **Pour SAE Corbeil ?** Il se traduit par 4 points annuels pour les salariés étant exposés aux heures d'équipes alternantes (travail posté en 3x8) à partir de 30 nuitées effectives.

Inscrivez-vous sur votre C2P en ligne afin de vérifier vos droits.

Malgré cela, il est important de rappeler que ce compte pénibilité fut créé pour compenser dans les métiers les plus pénibles, le recul de l'âge de départ à la retraite à 60 ans en 2010.

La CGT revendique toujours la retraite à 60 ans



RETROUVEZ
TOUTE L'ACTU'
SAFRAN, SAE ET
LES ACCORDS EN
VIGUEUR

Contactez vos représentants CGT : sae-corbeil@cgtsafran.com

Ne pas jeter sur la voie publique – IPNS 25 novembre 2025